



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

### Séance extraordinaire du 15 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 15 juin 2020 à 19 h 00.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller #2  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Boily, conseiller # 6

**Absence :**

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

### 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### RÉSOLUTION CM2020-105

**CONSIDÉRANT QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**POUR CES MOTIFS;** il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

### RÉSOLUTION CM2019-106

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication d'une soumission - Travaux rue de La Rivière - rang 7



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

4. Acceptation d'une soumission - pancarte de rue (toponymie)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

### 3- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION - TRAVAUX RUE DE LA RIVIÈRE - RANG 7

#### RÉSOLUTION CM2019-107

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres pour des travaux de réfection de voirie sur la rue de La Rivière et le rang 7;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le projet de réfection de voirie sur la rue de La Rivière et le rang 7;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée au bureau de la Municipalité le 12 juin 2020 à 10h 00;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues sont au nombre de deux et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Terrassement Belleau Inc.	298 516.77 \$
Construction J.R. Savard	400 018.02 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la conformité des deux soumissions par rapport aux exigences du devis a été confirmée suite à l'analyse réalisée par M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'octroyer le contrat à Terrassement Belleau, plus bas soumissionnaire;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, et appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de réfection de voirie de la rue de La Rivière et du rang 7 à l'entreprise « Terrassement Belleau » pour un montant de 298 516.77 \$.

Il est en outre résolu de financer le projet **d'un montant total estimé de 298 516.77 \$** à même le surplus libre non affecté.

### 4- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - PANCARTES DE RUES (TOPONYMIE)

#### RÉSOLUTION CM2019-108

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Signalisation Inter-lignes » pour l'achat de pancartes de rues pour un montant estimé de 3 378,77 \$ taxes incluses.

### 5- PÉRIODE DE QUESTIONS

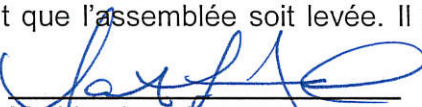
Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

### 6- LEVÉE DE LA SÉANCE

#### RÉSOLUTION CM2019-109

Attendu que les sujets à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h10.

  
Mario Desbiens,  
Maire

  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier